

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20210907-18



Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

Total votants:

23

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2021 à 13H**

Date de la convocation : 1er septembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 7 septembre 2021 à 13h, Salle de L'Avant-Garde – 63120 VOLLORE MONTAGNE, sous la Présidence de Tony BERNARD.

## Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Didier ROMEUF, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Georges LOPEZ, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrick SAUZEDDE, Jean-François DELAIRE, Hélène BOUDON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Thomas BARNERIAS, Martine MUNOZ, Didier CORNET, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Jean-Éric GARRET, Jany BROUSSE.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

## DEMANDE DE SUBVENTION CONFRÉRIE DU COUTEAU « LE THIERS »

Depuis 27 ans, la Ville de THIERS autorise la Confrérie du couteau LE THIERS® à utiliser son nom.

Fruit de la démarche collective de toute une profession, LE THIERS® porte le nom de sa ville, capitale de la coutellerie française.

Créés par les Compagnons fondateurs de la Confrérie, le modèle déposé du couteau, la marque et le logo sont la propriété de la Confrérie du Couteau LE THIERS®.

Les Compagnons fabricants adhèrent au règlement de Jurande et respectent les exigences: de qualité, de traçabilité, de territorialité, d'éthique professionnelle.

AR PREFECTURE

063-200070712-20210907-DBC20210907\_18-DE

Regu le 17/09/2021

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ainsi que la Ville de THIERS s'associent à la Confrérie pour faire opposition à l'enregistrement de la marque chinoise LE THIERS®.

Dans le cadre de cette action, la Confrérie sollicite une aide financière exceptionnelle de Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour: 23

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES

Membres présents : 23

Membres représentés :

Non-participation :

Contre:

**TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23** Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le **P**résident,

Tony BERNARD, Maire de Châteldon